Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 13/10/2021

540

ID ; Q26-212600050-20211Q12-2021_092-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 octobre 2021

Nombre de membres afférents : 18

En exercice: 18 Qui ont pris part à la délibération: 18

Date de la Convocation : 08/10/2021 Date d'affichage : 08/10/2021

L'an deux mil vingt et un et le 12 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Nathalie MARECHAL-Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean-Michel GAMORE)- Alexandra CHABANIS (pouvoir donné à Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

<u>Délibération n°2021-082 : Autorisation de signature d'acte d'échange suite à cessions de parcelles intervenant entre la Commune et Madame Christine Léa BONNET- GAMARD</u>

Vu le document modificatif du parcellaire dressé par Monsieur Jouannique, Géomètre expert, en date du 11 janvier 2021 ayant fait suite à un procès- verbal de bornage établi le 3 décembre 2020 et à un arrêté de voirie portant alignement signé du Maire le 05 janvier 2021,

Vu la délibération n°2021-081 actant de la désaffection et du déclassement des parcelles ZI 259, ZI 260 et AK 547.

Monsieur le Maire expose les conditions ayant pour conséquence la présente proposition au Conseil Municipal de procéder à un échange de parcelles d'une superficie de 77m² appartenant, d'une part, à Mme Christine Bonnet-Gamard et à la Commune, d'autre part.

Monsieur le Maire rappelle que cet acte permettra d'améliorer l'alignement par rapport à la voie publique et explique que l'échange se fera à l'Euro symbolique, sans soult ni retour de part et d'autre.

Ainsi il est proposé l'échange suivant :

A) Cession de parcelles appartenant à Madame Christine BONNET- GAMARD à la Commune pour une superficie totale de 77 m² :

ZI 253 d'une surface de 00a 42 ca

ZI 257 d'une surface de 00a 25 ca

ZI 258 d'une surface de 00a 10 ca

B) Cession de parcelles appartenant à la Commune Madame Christine BONNET- GAMARD d'une superficie de 77 m²

AK 547 d'une surface de 00a 15ca

ZI 259 d'une surface de 00a 43 ca

ZI 260 d'une surface de 00a 19 ca

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

APPROUVE l'acte d'échange y afférent intervenant entre Madame Christine BONNET- GAMARD et la Commune pour les parcelles citées précédemment et ce, à l'Euro symbolique, sans soulte.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021 Reçu en préfecture le 13/10/2021 **SLO**

Affiché le 13/10/2021

ID: 026-212600050-20211012-2021_092-DE **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents notarié, lequel sera confié à l'étude de Maître TEN notaire à LE TEIL (Ardèche), les frais de notaire seront pris en charge par les deux parties.

> **POUR**: 18 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le Maire,

Yves COURBL